



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MOSELLE

Direction Départementale  
des Territoires

Metz, le 1<sup>er</sup> août 2019

Service Aménagement,  
Biodiversité, Eau  
Unité Police de l'Eau

**Madame Anne BOURA**

Délégation Territoriale de  
Sarreguemines

**9, rue de la Petite Embanie**

Affaire suivie par Pascal ANDRES

pascal.andres@moselle.gouv.fr

03 87 28 33 42

**54110 DOMBASLE-SUR-MEURTHE**

**Objet :** Dossier de déclaration de régularisation administrative d'un étang sur la commune de MOUSSEY.  
Courrier de réception d'un dossier complet et régulier clôturant l'instruction administrative.

Madame,

Vous avez transmis à mon service un dossier de déclaration au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Régularisation administrative d'un étang sur la commune de MOUSSEY.**

Ce dossier a été enregistré sous le numéro CASCADE 57-2019-00345 et un récépissé vous a été délivré en date du 27 juin 2019. Ensuite, ce dossier a été jugé complet sur la forme, mais non recevable en l'état sur le fond, et a fait l'objet d'un courrier de demande de compléments en date du 16 juillet 2019.

Après examen des compléments que vous avez transmis, je vous informe que votre dossier est maintenant considéré comme étant complet sur la forme et régulier sur le fond au titre de la loi sur l'eau, ce qui clôture son instruction administrative.

Conformément à la réglementation, copie du présent courrier et du récépissé précité de dépôt de dossier seront affichés à la mairie de MOUSSEY pendant une durée minimale d'un mois et le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible d'un recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois, et par les tiers durant un délai de quatre mois, dans les conditions définies à l'article R.421-1 du code de la justice administrative.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

PAR INTÉRIM,  
L'ADJOINTE À LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU



EVA FUMAGALLI